



# RE/MAX

## IMMOSOLUTION974

### Barème d'honoraires 2023 / 2024

Bien bâtis et non bâtis, en cas de vente et quel que soit le prix de mise en vente net vendeur  
et toujours à la charge de l'acheteur  
Honoraires TTC selon TVA en vigueur (8,5 %)

#### VENTES IMMOBILIERES\*

\*Hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail. Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR. En cas de commercialisation de bien neuf, le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme. En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

MANDAT SCOOP (1)	PRIX DE MISE EN VENTE	MANDAT DE VENTE SIMPLE
5 000 €	Jusqu'à 100 000 €	5 000 €
10 000 €	100 001 € à 200 000 €	10 000 €
10 000 €	200 001 € à 300 000 €	13 000 €
15 000 €	300 001 € à 400 000 €	17 000 €
15 000 €	400 001 € à 500 000 €	21 000 €
15 000 €	500 001 € à 600 000 €	25 000 €
20 000 €	Au-delà de 600 000 €	4,5 %

(1) Mandat exclusif de commercialisation coopératif (le bien est proposé au fichier commun des agences de l'Observatoire de l'Immobilier Réunionnais pour une + grande efficacité avec un seul agent dédié qui est seul présent aux visites effectuées).

#### HONORAIRES DE LOCATION\*

\*Location d'habitation nue et meublée, hors saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises.

Honoraires de 1 mois de loyer TTC (hors charges) pour les bailleurs Honoraires de 1 mois de loyer TTC (hors charges) pour les locataires Sauf si Loi ALUR + favorable (26 euros/m <sup>2</sup> partagés entre le bailleur et le locataire)	
Prestations incluses dans nos honoraires :	
Bailleur :	Locataire :
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Promotion du bien</li><li>✓ Recherche de locataires</li><li>✓ Visite des candidats locataires</li><li>✓ Visite du preneur, conseils et négociation, assistance pour la constitution du dossier de location du preneur.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Visite du logement</li><li>✓ Conseils</li><li>✓ Négociation et aide à la constitution du dossier de location.</li></ul>

Nos honoraires sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus et sont dus :

- Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.
- Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location.

Nos honoraires sont directement payés à la SAS ILC974 par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant-contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. IMMOSOLUTION974 et ses collaborateurs ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.